

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Information concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne ainsi que ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part

L'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne ainsi que ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part ⁽¹⁾, signé à Bruxelles le 9 septembre 2006, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016, conformément à l'article 18, paragraphe 1, de l'accord.

⁽¹⁾ JO L 288 du 19.10.2006, p. 31.

Information concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part

L'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part ⁽¹⁾, signé à Kiev le 1^{er} décembre 2005, est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2013, conformément à son article 17, paragraphe 1.

⁽¹⁾ JO L 125 du 26.4.2014, p. 3.

Information concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord sur la promotion, la fourniture et l'utilisation des systèmes de navigation par satellite de Galileo et du GPS et les applications associées entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis d'Amérique, d'autre part

L'accord sur la promotion, la fourniture et l'utilisation des systèmes de navigation par satellite de Galileo et du GPS et les applications associées ⁽¹⁾ entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis d'Amérique, d'autre part, signé à Bruxelles le 26 juin 2004, est entré en vigueur le 12 décembre 2011, conformément à son article 20, paragraphe 1.

⁽¹⁾ JO L 348 du 31.12.2011, p. 3.